



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

55-211-01 Aranyművés

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Artisan orfèvre

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- interpréter et fabriquer des patrons de bijoux, ensuite, sur la base des patrons, fabriquer et faire fabriquer les bijoux et leurs pièces détachées en utilisant différents matériaux et en appliquant les connaissances théoriques et pratiques nécessaires;
- conformément aux exigences de l'époque, connaître et mettre en pratique les technologies françaises modernes dans le domaine artisanal et industriel de l'orfèvrerie, et prendre en considération ses attentes professionnelles;
- travailler en tant qu'orfèvre, employé ou entrepreneur, de manière indépendante sur la base de ses connaissances en tant qu'employé ou entrepreneur, ainsi que continuer ses études à différents écoles supérieures ou universités des beaux-arts;
- préparer des objets différents de métaux et de métaux précieux, et poinçonner des objets soumis à une obligation de poinçonnage.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

7412 Bijoutier, orfèvre, lapidaire

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>																				
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 55 Qualification additionnelle complétant la qualification professionnelle de niveau avancé, basé principalement sur la qualification professionnelle ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être obtenu dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 5</p> <p>Niveau du CEC: 5</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																				
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2020.11.27</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 45%;">Technologie et histoire professionnelle</td> <td style="width: 10%;">5</td> <td style="width: 30%;">21.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Présentation du portfolio professionnel qui contient les travaux préparés pendant les études</td> <td>5</td> <td>9.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Fabrication du travail d'examen défini sous la surveillance de l'établissement examinateur</td> <td>5</td> <td>35.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Présentation de chef-d'oeuvre (qui a été préparé hors de la période d'examens)</td> <td>5</td> <td>35.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td>5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve orale	Technologie et histoire professionnelle	5	21.00	Épreuve orale	Présentation du portfolio professionnel qui contient les travaux préparés pendant les études	5	9.00	Épreuve pratique	Fabrication du travail d'examen défini sous la surveillance de l'établissement examinateur	5	35.00	Épreuve pratique	Présentation de chef-d'oeuvre (qui a été préparé hors de la période d'examens)	5	35.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Technologie et histoire professionnelle	5	21.00																		
Épreuve orale	Présentation du portfolio professionnel qui contient les travaux préparés pendant les études	5	9.00																		
Épreuve pratique	Fabrication du travail d'examen défini sous la surveillance de l'établissement examinateur	5	35.00																		
Épreuve pratique	Présentation de chef-d'oeuvre (qui a été préparé hors de la période d'examens)	5	35.00																		
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																			
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement supérieure</p>	<p>Accords internationaux</p>																				
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																					
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie dans l'Arrêté n° 27/2016 (IX. 16.) du Ministère des Ressources humaines.</p>																					

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		1 an
Niveau d'entrée requis: <ul style="list-style-type: none">- baccalauréat- 54 211 06 brevet d'orfèvre Modules d'exigences professionnelles: <ul style="list-style-type: none">10696-12 orfèverie10697-12 Les bases de l'orfèverie <p>Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.</p> Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2020.11.27		CACHET